**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE DE L’AMAP « AUBE DES LEGUMES » DU 16 JANVIER 2013**

***Début de la réunion : 19h40***

***Nombre de présents : 34 présents dont 26 adhérents et 3 producteurs.***

***Nombre de pouvoirs : 4***

***Excusés : M. et Mme Guillemaille, Bannholzer, Grzesiek, Goursault et Marais, Mme Clément,***

***M. Bret, adjoint chargé de développement durable s’est excusé de ne pouvoir rester à notre AG.***

1. **LES OBJECTIFS DE L’AMAP :**

.L’AMAP est une association loi 1901 née en 2008. Nos objectifs sont ceux définis par nos statuts :

* Développer les circuits courts
* Aider au maintien d’une agriculture paysanne et biologique
* Aider un producteur à vivre de son travail
* Lutter contre la grande distribution

La situation dans l’Aube est assez difficile : c’est un département peu enclin au maraîchage, de céréaliculture intensive.

1. **SE RECENTRER SUR NOTRE AMAP :**

Une réorganisation de notre association semble nécessaire afin que son fonctionnement soit plus conforme au fonctionnement des autres AMAP en France.

En ce qui concerne les adhérents, on peut remarquer une relative stabilité : 49 adhérents cette année, ainsi que le maintien du nombre de paniers distribués : 32.5 paniers. (le turn-over est assez faible puisqu’il est de 15 à 20%). Dans le détail, on assure 4 demi paniers, 16 paniers entiers et 29 co-paniers.

Notons également l’augmentation du nombre de contrats de pain : on est passé de 16 à 18.

Aujourd’hui, Patrick Vincent livre aux 2 AMAP (Paris et la nôtre) la totalité de sa production, ce qui nous met en conformité avec le fonctionnement des autres AMAP.

1. **LE BILAN DES ACTIVITES :**
2. **La distribution :**

Elle reste un peu problématique. Il est spécifié dans le contrat que les adhérents doivent procéder à plusieurs distributions par an (environ 5 fois) afin que la distribution soit faite dans de bonnes conditions puisqu’il faut 2 à 3 personnes par semaine.

En réalité, ce n’est pas le cas, les participations sont très variables d’un adhérent à l’autre : cela va de 0 à 8/10 participations, et on peut remarquer que l’on retrouve très souvent les mêmes…

C’est un problème car ce n’est pas l’esprit d’une AMAP, nous devons agir non pas en consommateurs mais en consomm’acteurs.

1. **Le travail à la ferme :**

Là encore, il est spécifié dans les contrats que nous devons participer aux travaux de la ferme. L’année dernière, 8 sorties ont été organisées sur des demi-journées. Peu de monde s’y est rendu (environ 12 personnes).

Des propositions vont être faites au cours de l’année afin de faciliter la participation des adhérents.

1. **Le local de distribution :**

Il présente de réels avantages puisqu’il est bien situé et chauffé.

Il présente aussi des inconvénients : il est exigu, et l’absence d’éclairage rend son accès difficile.(une demande d’éclairage a été faite à la mairie)

Le problème du loyer devrait être réglé puisqu’une subvention pourrait compenser son coût.

Enfin, le 17 octobre 2012, une rencontre a eu lieu avec la mairie et une architecte : la rénovation d’un appentis que nous partagerons avec d’autres associations est programmée sur le site du Parc des Moulins. L’échéance est néanmoins incertaine.

Attention, nous rappelons aux adhérents que nous ne pouvons stationner à l’intérieur du parc.

1. **Les événements auxquels l’AMAP a participé :**

Nos avons participé à plusieurs manifestations organisées dans l’Aube :

* Le 15 avril 2012 « Un dimanche à la campagne » à Villadin
* Le 3 mai 2012 « La fête du lait » à Lantages
* Le 13 mai 2012 : un stand a été tenu au cours du semi-marathon de Troyes
* Le 1er juillet 2012 : Fête du parc des Moulins à Troyes
* Les 6 et 7 octobre 2012 : « Ecol’Aube »

De plus, nous avons connu une meilleur couverture médiatique : Auboisement correct, Libération Champagne, Press’Troyes, Canal 32 et encore à l’occasion de cette assemblée, l’interview par un journaliste de l’Est éclair.

1. **Projets et poursuites de projets :**

Un contrat viande sera proposé aux adhérents en 2013, il s‘agira d’agneau Bio et de merguez, fournis par M. Simonnet. On peut envisager 2 distributions d’agneau par an : une en juin et l’autre en novembre. De même, pour les merguez, 2 distributions peuvent être envisagées : l’une au printemps, l’autre à l’automne.

Nous rappelons également aux adhérents qu’il est toujours possibles de passer des commandes d’épicerie auprès de « Nature et Paysans » mais aussi d’ « Artisans du monde ». Les bulletins sont disponibles dans le local de distribution et on envisage de mettre en place des commandes via internet.

1. **LE BILAN FINANCIER :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **libellé** | **nb** | **crédit** | **débit** | **solde** |
| **ancien solde** |  |  |  | **49,98** |
| cotisations |  | 385 |  |  |
| cadeau Chantal | 1 |  | 26,4 |  |
| collation AG janv2012 | 1 |  | 12,85 |  |
| adhésion MIRAMAP | 1 |  | 20 |  |
| location salle juillet 2012 | 1 |  | 7 |  |
| achat sacs papier | 1 |  | 26,3 |  |
| loyers | 13 |  | 54,08 |  |
|  | 26 |  | 108,16 |  |
| achat cartouche imprimante | 1 |  | 42 |  |
| **totaux** |  | **385** | **296,79** |  |
|  |  |  |  | **138,19** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| reste à payer : 41,60 loyer |  |  |  |  |
| MAIF : environ 105 |  |  |  |  |
| soit près de 150 euros |  |  |  |  |
| Année déficitaire |  |  |  |  |

Il s’agit d’une année déficitaire, même si cela n’apparait pas sur le compte bancaire. Le loyer est le fautif puisqu’il représente une dépense d’environ 200 euros par an.

Les seules rentrées d’argent sont les cotisations de nos adhérents qui représentent 385 euros cette année.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont composées de la façon suivante :

* Un cadeau à Chantal qui nous a hébergés chez elle pendant 2 ans.
* Des dépenses pour une collation assurée après une Assemblée Générale
* L’adhésion à MIRAMAP
* L’assurance auprès de la MAIF
* Le loyer du local
* L’achat de sacs en papier pour la distribution
* Un achat de cartouches d’imprimante pour assurer les envois

Ces dépenses représentent 296, 79 euros.

Les cotisations sont de 10 euros pour tous.

***VOTE DU BUDGET :***

* ***Contre : 0***
* ***Abstention : 0***
* ***Pour : à l’unanimité***

1. **MODIFICATIONS DES CONTRATS POUR 2013 :**
2. **Passage au contrat annuel pour tous :**

Cette année, le contrat annuel sera la norme. En effet, le fait que toute la production de Patrick Vincent nous soit destinée permet un rééquilibrage sur l’année du contenu des paniers avec des paniers bien garnis en été et en automne et des paniers plus légers au printemps.

Par ailleurs, désormais, nos produits, légumes et produits élaborés, ne viendront plus que de la famille Vincent : ils n’auront plus à acheter pour compenser les moins beaux paniers.

Le contrat 6 mois restera à titre exceptionnel (nouveaux adhérents, déménagements…)

***VOTE :***

* ***Contre : 0***
* ***Abstention : 0***
* ***Pour : à l’unanimité***

1. **Modification des tarifs :**

Nous proposons d’augmenter le prix des paniers, d’autant que ces derniers n’ont pas été augmentés depuis 2008.

En sus, M. et Mme Vincent ont un bilan négatif au niveau comptable, même s’il leur est très difficile d’établir un bilan financier exact étant donné l’imbrication des activités céréalières et maraîchères sur la ferme. Ils signalent que le coût de la main d’œuvre est important. Par ailleurs, de forts aléas climatiques ont eu lieu ces dernières années : en 4 ans, 3 années ont été problématiques et une année a été moyenne. Dans certains cas, on n’atteint que 10 à 20 % des rendements habituels.

En conséquence, nous proposons de passer le prix du panier à 16 euros, en donnant aux adhérents la possibilité de donner plus (17 ou 18 euros par panier).

***VOTE :***

* ***Contre : 0***
* ***Abstention : 0***
* ***Pour : à l’unanimité***

1. **L’ORGANISATION DE L’ASSOCIATION :**
2. **De nouveaux référents :**

Pour plusieurs raisons, il semble nécessaire de réorganiser notre association :

* Tout d’abord parce que Pascal Côte et Annick Cordeuil sont un peu essoufflés et portent à eux seuls la bonne marche des activités
* De plus ce fonctionnement n’est pas en rapport avec le fonctionnement prévu par la charte des AMAP

De ce fait, il parait indispensable que davantage de nos adhérents s’impliquent, notamment en acceptant des rôles de référents. Ce rôle consiste à établir les contrats avec les producteurs, récupérer les contrats auprès des adhérents et passer les commandes.

Plusieurs postes sont donc créés :

* Référent pain : Chantal Alexandre ainsi que M. et Mme Vergnaud se proposent
* Référent viande : Mireille Braun ainsi que Marie Line Mérat sont volontaires
* Référent légumes : Annick Cordeuil propose de continuer à assumer ce rôle
* Référent convivialité : Nathalie Privé
* Référent « Nature et paysan » et « Artisan du monde » : seul Pascal Côte se porte volontaire.
* Référent « Manifestations, fêtes et salons » : pas de volontaire

Chantal en profite pour apporter quelques précisions concernant les contrats de pain : il s’agit de contrats de 6 mois, payables en un chèque au 10 février 2013, ou en deux chèques (un au 10 février et l’autre au 10 mars 2013). Une augmentation de 2 à 8 % est prévue selon les pains.

Afin que les amapiens fassent plus ample connaissance Nathalie Privé propose de nous réunir au printemps, la date reste à définir.

Enfin, il serait fortement souhaitable que des personnes s’investissent pour le bulletin de l’association ainsi que le site internet. Pour l’instant, seule Cécile Deharbe s’en occupait et elle a besoin d’aide ne serait-ce que pour trouver des idées d’articles. Hervé Hardy se propose pour le site ou le bulletin ou tout autre besoin.

En ce qui concerne le site internet, il est envisagé d’y ajouter des recettes, plus d’informations sur les productions au fil des saisons, ainsi que des possibilités d’adhérer par ce biais.

1. **Le conseil d’administration de l’association :**

Nous proposons la reconduction du bureau actuel, même si Chantal quitte le bureau.

***VOTE :***

* ***Contre : 0***
* ***Abstention : 0***
* ***Pour : à l’unanimité***

1. **PRESENTATION DE l’EXPLOITATION DE M. SIMONNET :**

Il s’agit d’une exploitation de 60 hectares dont 10 hectares sont consacrés à l’élevage.

Les activités sont multiples : élevage bio, cultures bio mais aussi céréaliculture conventionnelle.

Au total, l’exploitation compte 60 brebis dont le rendement est d’environ 1,3 agneau par an. Ces animaux appartiennent à la race Savoie et sont dehors environ 8 mois dans une année. Ils répondent aux exigences du label bio puisqu’ils n’ont qu’un traitement antibiotique par an pour les brebis et aucun pour les agneaux.

Par ailleurs, le producteur a un projet concernant la production d’œufs sur son exploitation, mais, étant donné les coûts d’installation, ce projet n’est pas réalisable dans l’état actuel des choses.

XXXXXXXXXXXX

Anne Marie Vincent nous a informés de la situation d’Arthur qui était en 2012 boulanger à Nature et Paysans. N’ayant pas obtenu le statut de demandeur d’asile il est donc, aujourd’hui, sans papier, il a dû abandonner son travail. Il est en attente de la décision du préfet.

***La séance est close à 21h30.***

***La secrétaire : Nathalie Privé***